



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 56181

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre s'il peut préciser à la représentation nationale l'état actuel de création d'une fondation de la mémoire de la Shoah, chargée de recueillir les fonds en déshérence, issus de la spoliation des juifs pendant la Seconde guerre mondiale. Il avait annoncé cette création le 4 novembre 2000 devant la communauté juive pour être effective « début 2001 ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la création de la fondation pour la mémoire de la Shoah. La fondation pour la mémoire de la Shoah, dont la création a été décidée à l'issue des travaux de la commission présidée par M. Jean Mattéoli, a vu le décret validant ses statuts publié au Journal officiel le 26 décembre dernier. Le premier conseil d'administration s'est réuni le 6 février. Il a élu les personnalités qualifiées appelées à siéger en son sein. Le second conseil, réuni en formation plénière le 27 février dernier, a élu à la présidence Mme Simone Veil.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56181

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 137

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1631